

Cour d'Appel de Douai

Tribunal judiciaire de Béthune

Jugement prononcé le : 23
Chambre juge unique
N° minute :

N° parquet :

Plaidé le 2023
Délibère le 11/05/2024

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BETHUNE

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Alcool

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Béthune le
MILLE VINGT-TROIS,

composé de Madame SENDRANE Emilie, vice-président, présidente désignée comme
juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de
procédure pénale,

En présence de Madame DOREZ Gabrielle, auditrice de justice, ayant participé au
délibéré avec voix consultative en application des dispositions de l'article 19 de
l'ordonnance du 22 décembre 1958, modifié par la loi du 25 février 1992,

Assistées de Madame VANTOURS Julie, greffière,

en présence de Monsieur DUPONT Guillaume, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Jugé et opposant

Nom : '

née le

de

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : étudiante

Antécédents judiciaires : jamais condamnée

Demeurant : 4

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE

1CC
1CC ME REGLEY
1CC DIPJ
le 1 2024

Déclare recevable l'opposition formée par _____ à l'ordonnance pénale
rendue par le Président du tribunal judiciaire de Béthune en date du _____

Met à néant l'ordonnance pénale correctionnelle rendue le 21 novembre 2022 à
l'encontre de \ _____ et statuant à nouveau ;

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Déclare recevable l'exception de nullité ;

Fait droit à l'exception de nullité et annule le prélèvement sanguin de
et les actes de procédures subséquents ;

Relaxe \ _____ des fins de la poursuite ;

Le tout en application des articles 406 et suivants et 485 du Code de Procédure Pénale
et des textes susvisés.

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

Signé par
Stephanie POTIER L0050669
le 22/06/2023

MINISTÈRE



DE LA JUSTICE

LA PRESIDENTE

Signé par
Emilie SENDRANE L0057151
le 16/06/2023

MINISTÈRE



DE LA JUSTICE

Pour copie certifiée conforme
Délivrée le 16/06/24
Le greffier

